

Une voix: Il faudra trouver mieux que cela.

Le très hon. M. Pearson: J'ai entendu quelqu'un dire: «Il faudra trouver mieux que cela.» Je m'en tiens aux faits... (*Applaudissements*)... et si l'on peut prouver qu'une seule des déclarations que je fais aujourd'hui ne s'appuie pas sur un fait ou quelle est fallacieuse, c'est ma réputation qui sera en jeu. Que puis-je faire de plus? (*Applaudissements*)

On pose beaucoup de questions à la Chambre et dans la presse. Un grand nombre de ces questions recevront leur réponse, à mon avis, au cours de l'enquête à laquelle on procède actuellement. Quant aux questions auxquelles j'ai cru pouvoir répondre sans empiéter sur les attributions de la Commission, je me suis efforcé de le faire, et je vous résumerai ces réponses en un langage très simple, en énonçant clairement mon point de vue en la matière.

En premier lieu, demandons-nous—nous l'avons fait, d'ailleurs: la Gendarmerie Royale a-t-elle jamais reçu l'ordre du premier ministre, ou de quelqu'un agissant au nom du premier ministre, de faire une enquête sur la vie et les agissements privés d'un député? La réponse est non.

Deuxièmement, le premier ministre a-t-il gardé en sa possession ou dans les dossiers de son bureau un rapport de la Gendarmerie ou de qui que ce soit sur l'affaire Munsinger? La réponse est non.

Troisièmement, le premier ministre savait-il d'une façon ou d'une autre que le nom de Munsinger allait être mentionné dans quelque débat de la Chambre? Encore une fois, la réponse est non.

Quatrièmement, le gouvernement a-t-il demandé à la Gendarmerie royale, comme le prétend l'amendement présenté à la Chambre, de lui fournir des renseignements sur la conduite passée de tous les députés? La réponse, monsieur l'Orateur, est non.

Je sais que ces questions ainsi que des variantes, on les a posées en interprétant les dépositions faites devant le juge Spence. Votre décision, monsieur l'Orateur, et même mes propres principes m'interdisent de commenter les témoignages déposés devant la commission d'enquête. Pourtant j'aimerais le faire, et peut-être en aurai-je l'occasion plus tard. Mais les interprétations données jusqu'ici des témoignages ont dépassé de loin les témoignages mêmes, et on pose des questions sur ce que j'ai fait, et pour quels mobiles, à la fin de novembre 1964 en rapport avec l'enquête en question. J'y ai répondu de mon mieux.

[Le très hon. M. Pearson.]

Je soutiens que les motifs pour lesquels j'ai demandé ces documents sont compréhensibles et honorables et que cet amendement, dont le texte renferme des inexactitudes et des faussetés, ne devrait pas être approuvé par la Chambre. Je demande à la Chambre de le rejeter. (*Applaudissements*)

• (4.10 p.m.)

M. Douglas: Avant que le premier ministre reprenne son siège, puis-je lui poser une question qui, je crois, est importante, car nous cherchons tous à bien comprendre sa déclaration. Le premier ministre a dit qu'il avait gardé des notes sur son entretien avec le commissaire de la Gendarmerie royale. Je demande au premier ministre si les notes qu'il a conservées confirment la déclaration du commissaire, qui a dit: «On m'a alors demandé si je possédais des renseignements révélant une inconvenance ou un scandale dans lequel aurait été impliqué un député de n'importe quel parti au cours des dix dernières années.» Je voudrais demander au premier ministre si cette déclaration correspond à sa demande au commissaire, d'après les notes qu'il a conservées?

Le très hon. M. Pearson: Non, elles ne correspondent pas, monsieur l'Orateur, bien au contraire. Je ne lui cherche pas querelle, je n'ai pas le droit de mettre en doute son témoignage, je ne suis même pas certain d'avoir le droit de le commenter, mais si le commissaire veut parler d'inconvenances ou de scandales personnels, rien dans mes notes ne peut le confirmer. S'il faisait allusion à un scandale semblable au scandale Rivard—et à cette époque, le mot scandale revenait souvent dans les débats à la Chambre et c'était toujours par rapport à un scandale politique—si le commissaire voulait parler de cela, j'étais en quête d'un scandale de ce genre auquel auraient été mêlés des députés et des fonctionnaires de l'État qui seraient intervenus en faveur d'éléments équivoques. Je voulais me renseigner au sujet d'agissements de ce genre, car c'est ce dont on parlait chaque jour et que l'on nous accusait de favoriser.

L'hon. M. Dinsdale: Le premier ministre accepterait-il une autre question? Si sa participation à cette affaire a été aussi innocente qu'il le dit, comment le ministre des Pêcheries a-t-il pu, le 14 décembre 1964, me menacer de conséquences désastreuses à propos d'une chose que j'aurais faite, qu'il ne m'a pas révélée mais qui, si je me fonde sur des